

# B INDUSTRIALISATION et EXPANSION ÉCONOMIQUE

# Additif au Rapport N° B 1

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	75 300 € (à prélever)

## **AIDE A L'INDUSTRIALISATION SAS POTEZ AERONAUTIQUE à Aire-sur-l'Adour**

---

J'ai l'honneur de vous présenter une demande d'aide à l'industrialisation sollicitée par la SAS POTEZ AERONAUTIQUE dans le cadre de la construction d'un bâtiment de stockage à Aire-sur-l'Adour.

### **L'entreprise**

POTEZ AERONAUTIQUE est une SAS au capital social de 1,2 M€ créée en 1977. La famille POTEZ est le seul actionnaire de l'entreprise dirigée par M. Roland POTEZ.

L'entreprise localisée à Aire-sur-l'Adour, a réalisé un CA de 23,2 M€ en 2009 et emploie 236 salariés.

POTEZ AERONAUTIQUE fournit des ensembles et sous-ensembles de structures aux chaînes de montage des avions. Elle produit également des pièces par usinage et formage et réalise des outils de fabrication et de contrôle.

Sous-traitant des grands donneurs d'ordre de l'aéronautique, POTEZ est également donneur d'ordre pour la sous-traitance locale.

Entre 1995 et 2002, POTEZ a connu une forte croissance (chiffre d'affaires multiplié par 4).

En juillet 2003, suite à une baisse du plan de charge (DASSAULT), l'entreprise annonçait un plan social concernant 61 salariés.

A partir de 2004, le plan de charge a retrouvé son volume antérieur et l'entreprise a réintégré la majeure partie des salariés (sauf ceux ayant souhaité un reclassement ou cessé l'activité soit 12 salariés).

Le Conseil Général des Landes avait participé en 2005 au Projet d'Excellence en Etirage à hauteur de 160 000 €.

L'année 2009 a été marquée, après 5 années de résultat d'exploitation déficitaire, par le retour à l'équilibre d'exploitation malgré un chiffre d'affaires en baisse. Cette situation résulte d'un engagement résolu de l'entreprise dans un plan de progrès qui lui a permis de retrouver les fondamentaux de la gestion industrielle.

## **Le Projet**

Grâce à l'évolution générale du secteur aéronautique et à l'ensemble des actions menées par la société pour se positionner sur de nouvelles activités et de nouveaux clients, une politique ambitieuse d'investissement sur 3 ans (2010/2012) est prévue à hauteur de 4 M€ (investissement immobilier, renouvellement des moyens matériels investissement en moyen industriel de recherche et en moyen humain de recherche).

Sur le plan de l'investissement immobilier, la société va construire un bâtiment de stockage permettant de limiter les coûts de location de surfaces extérieures et d'améliorer la logistique interne de la société pour un investissement total estimé à 753 098 €.

## **Emplois**

Ce projet permettra tout particulièrement de pérenniser l'emploi industriel sur le site de Aire-sur-l'Adour.

## **Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel se répartit de la façon suivante :

➤	Conseil Général des Landes	75 300 €
➤	Conseil Régional d'Aquitaine	75 300 €
➤	Entreprise	602 498 €

## **Intervention du Département**

Je vous propose d'accorder, conformément à l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide de 75 300 € à la SAS POTEZ AERONAUTIQUE.

Je vous précise que cette décision fera l'objet d'une convention avec l'entreprise.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, cette subvention serait prélevée sur la ligne budgétaire «Aide à l'Industrialisation» (Chapitre 204 - Article 2042 - Fonction 93) correspondant à l'AP 2010 n° 140.

# Additif au Rapport N° B 1

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	500 000 € (à prélever)

## **AIDE A L'INDUSTRIALISATION SAS SOLAREZO à Pontonx-sur-l'Adour**

---

J'ai l'honneur de vous présenter une demande d'aide à l'industrialisation sollicitée par la société SOLAREZO SAS dans le cadre du projet de création d'une unité de production industrielle de panneaux et solutions photovoltaïques sur l'ancien «site SONY» à Pontonx-sur-l'Adour. Cette implantation s'inscrit dans le cadre du plan de revitalisation économique du bassin d'emploi de Pontonx-sur-l'Adour.

### **L'entreprise**

L'entreprise SOLAREZO SAS dont le siège social est établi à Lyon, a été créée le 4 octobre 2007 par M. Laurent GIRAUD son Président fondateur. La société comprend trois établissements : à Lyon (siège social), Auch (agence commerciale) et Pontonx-sur-l'Adour sur le site SONY, 3 rue du Pion – Domaine de la Pignada – 40465. Un 4<sup>ème</sup> établissement est en cours de création à Ygos-Saint-Saturnin dédié au Bois-énergie.

SOLAREZO se positionne comme un acteur des énergies renouvelables en particulier sur les segments de l'énergie solaire photovoltaïque (Pontonx-sur-l'Adour) et de la biomasse énergie (Ygos-Saint-Saturnin). La société DRT (chimie fine, 141 M€ de chiffre d'affaires – 506 salariés en 2008, basée dans les Landes) a pris 35 % du capital de SOLAREZO pour un montant en numéraire de 1,5 M€.

Le tandem DRT-SOLAREZO a été retenu par le comité de pilotage de la reconversion SONY du 2 juillet 2009 pour reprendre le site de Pontonx-sur-l'Adour. SONY a signé un accord de cession du site portant sur les actifs immobiliers, une partie du matériel (dont la chaîne actuelle de fabrication de panneaux photovoltaïques 5 MW/an) et des stocks pour l'euro symbolique. Les droits de mutation se sont élevés à 650 K€ soit une valorisation de plus de 13 M€ retenu par les services fiscaux. En outre, SONY a mis en place dans le cadre de la convention de revitalisation signée avec l'Etat, un fonds privé d'aide à la création d'emploi de 6 M€ sur la base de primes de 20 K€ par emploi créé sur Pontonx et de 10 K€ dans un rayon de 50 km (dispositif additionnel limité à 50 emplois).

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de près de 11 M€ en 2009 en dégagant un résultat net de 1 M€. Elle a concrétisé une commande de plus de 34 M€ pour une ferme solaire basée à Saint-Clar dans le Gers (9 Mw).

Son plan d'affaires prévisionnel table sur un CA de 30 M€ en 2011, 100 M€ en 2012 et 132 M€ en 2013.

Le portefeuille de prospection expertisé par un cabinet d'audit extérieur mandaté par la DATAR (KPMG Paris) semble valider les hypothèses de chiffre d'affaires. Les projets de fermes qui constitueront 75 % du CA en 2011 sont majoritairement localisés dans le Sud-Ouest mais aussi à l'étranger (Roumanie et Maroc). En 2013, les fermes représenteront 60 % du CA et devraient voir la montée en puissance des toitures photovoltaïques (25 %) et de la part bois énergie (5 %).

### **Le projet**

SOLAREZO souhaite développer l'unité industrielle de Pontonx-sur-l'Adour autour de l'intégration de solutions pour les panneaux photovoltaïques (fabrication, achat d'autres solutions technologiques, conception, assemblage et pose).

DRT et SOLAREZO envisagent également la création d'un bureau d'études travaillant sur la recherche et le développement de panneaux photovoltaïques à «couches minces» et les propriétés de la colophane en tant que résine d'étanchéité des panneaux obtenue après distillation de la térébenthine.

SOLAREZO travaille également à l'élaboration d'un produit de toiture photovoltaïque intégrée, déposé sous la marque Rezopring® qui est au stade prototype, en test au CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et à l'INES (Institut National d'Energie Solaire à Chambéry).

### **L'investissement**

Le projet SOLAREZO prévoit entre les sites de Pontonx-sur-l'Adour et Ygos-Saint-Saturnin 12 M€ d'investissement (photovoltaïque + bois-énergie).

Le montant du programme d'investissement sur le seul site de Pontonx-sur-l'Adour s'élève à 9 M€ réparti comme suit :

2010	Matériel et outillage	8 M€
2011	Bâtiments (construction, réorganisation)	1 M€

### **Masse salariale**

La masse salariale «chargée» comptabilisée sur la période 2010-2011-2012, correspondant aux 200 emplois prévus sur le site de Pontonx, représente 19,5 M€.

### **Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel prévoit 2 000 000 € d'aides publiques soit 10,2 % de la masse salariale chargée (200 emplois à Pontonx) :

- PAT (Prime d'Aménagement du Territoire) (5 000 € par emploi)	1 000 000 €
- Conseil Régional d'Aquitaine (abondement à la PAT, 2 500 € par emploi)	500 000 €
- Conseil général des Landes (abondement à la PAT, 2 500 € par emploi)	500 000 €
- Aides privées potentielles Convention SONY à Ygos-Saint-Saturnin sur la base de 200 emplois à Pontonx 55 emplois à Ygos	4 500 000 €
- Entreprise	13 000 000 €

La réalisation de cet important programme permettra la création de 200 emplois directs à Pontonx-sur-l'Adour d'ici 3 ans.

### **Intervention du Département:**

Je vous propose :

- d'accorder, conformément à l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide de 500 000 € à la société SOLAREZO SAS pour l'accompagner dans la réalisation de cette opération majeure pour le Département des Landes et la filière énergies renouvelables,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour définir les modalités de libération de cette aide.

Je vous précise que cette décision fera l'objet d'une convention avec l'entreprise et sera assortie des conditions suivantes :

- constitution de capitaux propres à hauteur de 10 M€,
- obtention de prêts bancaires à hauteur de 7 à 8 M€,
- création de 200 emplois CDI sur la période 2010-2011-2012,
- non distribution de dividendes sur la durée du programme de 3 ans.

Ces conditions deviennent caduques dès lors que le programme sera intégralement réalisé (investissement de 8,35 M€ et création de 200 emplois sur Pontonx-sur-l'Adour).

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, cette subvention serait prélevée sur la ligne budgétaire «Aide à l'Industrialisation» (Chapitre 204 - Article 2042 - Fonction 93) correspondant à l'AP 2010 n° 140.

# Additif au Rapport N° B 1

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	100 000 € (à prélever)

## **AIDE A LA RESTRUCTURATION FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE**

### **SARL GODARD A MANT**

---

#### **L'entreprise**

L'entreprise a été fondée en 1947 par M. et Mme Joseph GODARD pour la fabrication de chaises (bois, paille) tout style, moyen et haut de gamme.

En 1967, leur fils Alain entre dans l'entreprise et crée, en 1977, la SARL GODARD.

En 1998, leur petit-fils Mathieu rentre à son tour dans l'entreprise et en 2002, la SARL rachète le fond artisanal. En 2008, M. GODARD Mathieu devient co-gérant avec M. GODARD Alain, son père.

Le capital de l'entreprise est passé de 3 000 € en 1997 à 200 000 € en 2009.

Le personnel de l'entreprise est composé de :

- MM GODARD Alain et Mathieu, co-gérants,
- 2 personnes au «service administratif»,
- 1 responsable de production,
- 11 employés à l'atelier de production et 3 à l'atelier de finition,
- 8 commerciaux VRP.

#### **L'activité**

La SARL GODARD fabrique des chaises tout style rustique, en bois de chêne, hêtre et merisier, siège paille, tissu, cuir, bois dans le moyen et haut de gamme.

Les chaises sont vendues directement aux fabricants de meubles et aux négociants de meubles (magasins) par le biais du réseau commercial de l'entreprise répartis sur toute la France.

Aujourd'hui, les fabricants représentent 55 % du chiffre d'affaires et le négoce 45 % en progression de + 2 % par rapport à l'an dernier.

L'unité de production se compose de 3 parties sur le même site de Mant :

- débit (sciage),
- atelier de production,
- atelier de finition.

L'entreprise a investi depuis une dizaine d'année dans le matériel, notamment dans des machines à commande numérique qui permettent de répondre au marché actuel.

### **Les perspectives**

Le but de la SARL GODARD est d'augmenter le chiffre d'affaires avec le négoce et l'export. Pour cela, elle a mis en place plusieurs éléments :

1°) La création d'un nouveau catalogue plus approprié au marché actuel avec l'insertion de nouveaux modèles.

2°) La mise en route d'un camion expo de mars à juin 2009. Chaque représentant a présenté les nouveaux modèles et la fabrication pendant 1 à 2 semaines. Cette opération a été renouvelée en septembre et continuera tous les ans.

3°) L'ouverture d'un marché à l'export (un agent anglais a été recruté début 2009). Cette mise en place devrait apporter des commandes et compenser une grande partie du chiffre d'affaires perdu.

4°) La mise en place pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2010 d'une stratégie d'achat afin de baisser les coûts des matières premières et les stocks.

5°) La création de nouveaux modèles plus haut de gamme pour le mois de septembre 2010 avec de meilleures marges. Les chaises pailées se feront désormais en assise tissu pour donner une plus value sur le prix sans augmentation du prix de revient.

### **Les difficultés**

Comme vous le savez l'entreprise a été victime d'un sinistre qui a ravagé l'atelier finition de l'entreprise. Outre les retards de production (l'entreprise, dans l'attente de reconstruire sous-loue une partie des bâtiments LONNE à Hagetmau), ce sinistre a provoqué de grosses tensions sur la trésorerie de l'entreprise.

### **Intervention du Département**

Le Conseil Général des Landes est sollicité pour intervenir sous la forme d'une avance remboursable à hauteur de 100 000 €.

Je vous propose donc d'accorder à la SARL GODARD une avance remboursable d'un montant de 100 000 €, sans intérêt, pour une durée de 7 ans, assortie d'un différé de remboursement de 2 ans.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur le Chapitre 27 Article 2748 (Fonction 01).

Je vous précise que cette décision fera l'objet d'une convention avec l'entreprise.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

**AVANCE REMBOURSABLE**

**A LA SARL GODARD**

**A MANT**

**TABLEAU DE REMBOURSEMENT**

**Montant de l'avance : 100 000 €**

**Durée : 7 ans**

**Différé d'amortissement : 2 ans**

<b>ECHÉANCES</b>	<b>MONTANT DE L'ANNUITE</b>	<b>CAPITAL RESTANT DU</b>
Année N	---	100 000 €
Année N +1	---	100 000 €
Année N +2	20 000 €	80 000 €
Année N +3	20 000 €	60 000 €
Année N +4	20 000 €	40 000 €
Année N +5	20 000 €	20 000 €
Année N +6	20 000 €	---

## **Additif au Rapport N° B 2**

**Direction Générale  
des Services**

---

### **DESIGNATION DE CONSEILLERS GENERAUX COMMISSION DES CULTURES MARINES**

---

Le Décret n° 2009-1349 du 29 Octobre 2009 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines a modifié la composition de la Commission des Cultures Marines.

Cette Commission est notamment consultée sur les aménagements de zones de cultures marines, le schéma des exploitations et leurs autorisations, et plus spécialement pour notre département sur les exploitations situées sur le Lac d'Hossegor.

Dans chaque circonscription définie par arrêté du Ministre chargé des cultures marines, il est institué une Commission présidée par le Préfet et comprenant les Services concernés de l'Etat, deux représentants des Conseils Généraux ainsi que des professionnels.

Je vous demande donc de bien vouloir désigner un Conseiller Général en qualité de titulaire et un en qualité de suppléant pour siéger au sein de ladite Commission.

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	300 000 € (à prélever)

**AIDE A LA RESTRUCTURATION FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE****SA PYRENEX A SAINT SEVER**  

---

**L'entreprise**

L'entreprise trouve ses racines en 1859, date de sa création par M. Abel CRABOS, aïeul des dirigeants actuels. Cette vocation plus que centenaire pour les plumes et duvets explique le savoir-faire d'aujourd'hui.

A la fin des années 1960, PYRENEX a diversifié son activité en créant le secteur confection d'oreillers, de traversins, de couettes, de sacs de couchage et de vestes.

L'atout maître de PYRENEX réside dans la maîtrise complète du procédé de fabrication de la matière première. L'entreprise est depuis plusieurs années un des leaders européens de la production de plumes et duvets grâce à son positionnement en France au cœur de la zone de production d'oies et de canards.

PYRENEX est constituée de trois secteurs d'activités :

- le secteur «traitement de la plume» qui consiste à acheter de la plume brute à des abattoirs en France, à laver et traiter ces plumes et duvets,
- le secteur «literie» dans lequel sont réalisés les produits à garnissage naturel (couettes, oreillers et sacs de couchage fabriqués dans les ateliers de Saint-Sever),
- le secteur «Doudounes-Sport» dans lequel sont conçus les produits à garnissage naturel (vestes conçues et développées dans l'atelier de Saint-Sever, puis sous-traitées en France, Tunisie, Pologne et Chine).

L'entreprise emploie 140 salariés et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 18 M€.

**Les perspectives**

La dynamique engagée par l'innovation des collections literie et textile a permis à l'entreprise de passer le cap de la crise. Plus précisément, l'activité literie et l'activité sports progressent respectivement de + 16 % et 25 % sur l'exercice en cours. Ces hausses sont principalement alimentées par la croissance du chiffre d'affaires de la marque PYRENEX.

Concernant les perspectives 2010/2011, la politique de redéploiement commercial porte ses fruits. Cela se traduit par un carnet de commandes en nette augmentation par rapport à l'an dernier :

- la literie prévoit un maintien de la tendance à + 15 %. Cette augmentation est notamment liée au référencement des produits naturels chez le distributeur LIN VOSGES et à l'élargissement de la gamme produit chez ZARA HOME (groupe INDITEX) avec pour objectif 9,2 M€ de CA,

Concernant les perspectives 2010/2011, la politique de redéploiement commercial porte ses fruits. Cela se traduit par un carnet de commandes en nette augmentation par rapport à l'an dernier :

- la literie prévoit un maintien de la tendance à + 15 %. Cette augmentation est notamment liée au référencement des produits naturels chez le distributeur LIN VOSGES et à l'élargissement de la gamme produit chez ZARA HOME (groupe INDITEX) avec pour objectif 9,2 M€ de CA,
- le sport (doudounes) enregistre une hausse de l'ordre de + 45 %. Ces ventes correspondent aux livraisons réalisées principalement sur la période juin 2010-novembre 2010 pour 7,3 M€ de CA,
- le secteur Plume, en hypothèse basse de variation du cours des matières premières, devrait connaître un redressement de + 10 % pour 6,3 M€ de CA.

### **Les projets**

PYRENEX s'est engagé dans trois nouvelles actions :

- «L'excellence du produit naturel» :

Ce sont des enjeux relatifs au bilan carbone du métier de l'entreprise et de son avantage concurrentiel par rapport aux produits synthétiques (garnissages réalisés à partir d'énergies fossiles) ainsi que des enjeux liés au Grenelle de l'Environnement (étiquetage environnemental).

- «Amélioration continue» :

Il s'agit du recyclage des eaux pour améliorer l'efficacité énergétique (consommation m<sup>3</sup> par tonne produit) dans le cadre de la certification environnementale ISO 14001:2004.

- «Positionnement Haut de Gamme» :

L'ambition est l'enrichissement des gammes avec le développement d'une capsule «Créateur» (contrat avec Alexis MABILLE).

Enfin, l'entreprise conserve le projet de nouveau bâtiment dans la zone industrielle de Saint-Sever (10 000 m<sup>2</sup>), différé en raison des conditions économiques et financières.

### **Les difficultés**

Par-delà les différents projets qui structurent l'avenir de l'entreprise, PYRENEX planifie une hausse substantielle de son niveau d'activité dans les prochains mois.

Cela traduit la pertinence de son nouveau positionnement marketing et commercial.

La hausse des activités à plus forte valeur ajoutée (produits élaborés pour les segments literie et doudounes) doit entraîner une amélioration du résultat d'exploitation.

Cependant le Besoin en Fonds de Roulement pâtit de l'effet ciseau très marqué entre, d'une part, une période de «sortie de crise» et d'autre part, la période avril-juin qui concentre les achats nécessaires aux fabrications livrées à compter d'août.

L'enjeu consiste à respecter les délais de livraisons planifiés avec les clients de l'entreprise sur l'exercice 2010/2011.

### **Le plan de restructuration financière**

Le plan de restructuration de PYRENEX prévoit 900 000 € de nouvelles ressources stables selon les modalités suivantes :

- ⇒ Les actionnaires : 300 000 €
- ⇒ Les banques : 300 000 €
- ⇒ Les collectivités locales : 300 000 €

### **Les aides publiques**

300 000 € d'aides publiques ont été sollicités , qui, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, seront en totalité pris en charge par le Département des Landes.

### **Intervention du Département**

Le Conseil Général des Landes est sollicité pour intervenir sous la forme d'une avance remboursable à hauteur de 300 000 €.

Je vous propose donc d'accorder à la SA PYRENEX une avance remboursable d'un montant de 300 000 €, sans intérêt, pour une durée de 7 ans, assortie d'un différé de remboursement de 2 ans.

Le versement de cette avance par le Conseil général sera conditionné à l'accord express des banques et à l'attestation de l'apport en capitaux des actionnaires, conformément au plan de restructuration financière.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Chapitre 27 - Article 2748 (Fonction 01).

**AVANCE REMBOURSABLE**

**A LA SA PYRENEX**

**A SAINT SEVER**

**TABLEAU DE REMBOURSEMENT**

**Montant de l'avance : 300 000 €**

**Durée : 7 ans**

**Différé d'amortissement : 2 ans**

<b>ECHÉANCES</b>	<b>MONTANT DE L'ANNUITE</b>	<b>CAPITAL RESTANT DU</b>
Année N	---	300 000 €
Année N +1	---	300 000 €
Année N +2	60 000 €	240 000 €
Année N +3	60 000 €	180 000 €
Année N +4	60 000 €	120 000 €
Année N +5	60 000 €	60 000 €
Année N +6	60 000 €	---